

No. 6.

By the Honourable Senator Chaput-Rolland:

23rd January, 1990—That she will call the attention of the Senate to the Province of Québec and its reaction to Canada according to the Meech Lake Accord.

N° 6.

Par l'honorable sénateur Chaput-Rolland:

23 janvier 1990—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur le Québec et sa réaction au Canada de l'Accord du lac Meech.

No. 7.

By the Honourable Senator Macquarrie:

22nd March, 1990—That he will call the attention of the Senate to the visit of Prime Minister Mulroney to Mexico and the Commonwealth Caribbean, and more particularly to the public announcements and agreements made and signed during said visit.

N° 7.

Par l'honorable sénateur Macquarrie:

22 mars 1990—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la visite du premier ministre Mulroney au Mexique et dans les États des Antilles qui font partie du Commonwealth, et plus particulièrement sur les déclarations officielles qu'il a faites et les ententes qu'il a ratifiées au cours de cette visite.

No. 8.

By the Honourable Senator Spivak:

14th June, 1990—That she will call the attention of the Senate to the Second Western Hemispheric Conference of Parliamentarians on Population and Development, held at Quito, Equador, from 6th to 9th March, 1990.

N° 8.

Par l'honorable sénateur Spivak:

14 juin 1990—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la deuxième Conférence des parlementaires de l'hémisphère occidental sur la population et le développement, tenue à Quito, en Équateur, du 6 au 9 mars 1990.

No. 9.

By the Honourable Senator Spivak:

14th June, 1990—That she will call the attention of the Senate to the Inter-Parliamentary Conference on the Global Environment, held at Washington, D.C., from 29th April to 2nd May, 1990.

N° 9.

Par l'honorable sénateur Spivak:

14 juin 1990—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la Conférence interparlementaire sur l'environnement planétaire, tenue à Washington, D.C., du 29 avril au 2 mai 1990.

No. 10.

By the Honourable Senator MacDonald (Halifax):

26th June, 1990—That he will call the attention of the Senate to the advisability of introducing in the Senate, for a trial period, a self-imposed limitation on the exercise of the Senate's legislative power in respect of the passage of bills arising from the Budget, received from the House of Commons whereby, after a specified period commencing on the day a bill is given first reading in the Senate, if the Senate has not adopted a motion for its third reading, the bill will be considered to have been read a third time and passed.

N° 10.

Par l'honorable sénateur MacDonald (Halifax):

26 juin 1990—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'opportunité d'introduire au Sénat, pour une période d'essai, une limitation de l'exercice du pouvoir législatif du Sénat que celui-ci s'imposera lui-même pour ce qui concerne l'adoption des projets de loi découlant du budget et reçus de la Chambre des communes et suivant laquelle le projet de loi sera tenu pour lu une troisième fois et adopté si, après une période spécifiée commençant le jour où il aura reçu première lecture au Sénat, le Sénat n'a pas adopté une motion portant troisième lecture du projet de loi.